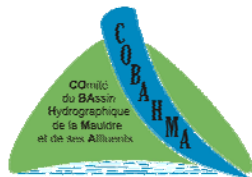


# LES PESTICIDES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE



Bulletin n° 6 – Décembre 2008

## ÉDITO

Après **trois ans de mise en œuvre, l'année 2008** a été l'occasion de dresser **un bilan des actions entreprises** pour la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires par tous les utilisateurs du bassin versant de la Mauldre.

**De nombreuses communes se sont mobilisées** sur cette problématique **mais de façon dispersée à l'échelle du bassin versant** de la Mauldre. Pour améliorer l'efficacité de ces interventions, le CO.BA.H.M.A. a redéployé son action sur un sous-bassin versant pilote : la Guyonne.

**Les pratiques d'entretien des espaces communaux évoluent progressivement** bien que les communes n'engagent pas systématiquement un diagnostic de leurs pratiques (exemple de la ville de Maurepas).

*Pour davantage de précisions sur les actions menées depuis 2005 par le CO.BA.H.M.A., consultez le bilan 2005-2007 du plan d'actions à l'adresse suivante : [http://www.gesteau.eaufrance.fr/DOC/SAGE/upload/doc\\_SAGE03010-1228217454.pdf](http://www.gesteau.eaufrance.fr/DOC/SAGE/upload/doc_SAGE03010-1228217454.pdf)*

## LA POLLUTION AU DIURON

**Depuis le 13 décembre 2008**, le diuron est interdit d'utilisation en zones agricoles et en zones non agricoles. Les analyses d'eau, réalisées cette année sur la Mauldre et ses affluents, ont montré que les produits contenant cette matière active ont été largement utilisés.

La concentration la plus importante a été mesurée sur **le ru du Maldroit à Beynes, le 11 juillet 2008 : 46 µg/l. Cette teneur est 230 fois supérieure à la norme européenne** provisoire de 0,2 µg/l qui ne doit pas être dépassée pour atteindre le bon état chimique des cours d'eau.

On peut également déplorer la malveillance de fournisseurs qui ont vendu en début d'année, c'est-à-dire juste avant leur interdiction de commercialisation, de grosses quantités de produits contenant du diuron à certaines communes. En effet, les stocks ne pourront être utilisés après le 13 décembre 2008.

## LES PRODUITS INTERDITS D'UTILISATION EN 2009

Depuis la fin d'année, plusieurs **matières actives sont interdites d'utilisation** comme la **trifluraline** (à compter du 31/12/2008).

Plusieurs **produits de la gamme ROUNDUP sont interdits d'utilisation depuis cette fin d'année 2008** : ROUNDUP 400, ROUNDUP allées et terrasses, ROUNDUP AQUA et le ROUNDUP GT. Le **produit SNAPSHOT 2,5 G est également interdit d'utilisation depuis le 30 novembre 2008** ainsi que le produit **SUZAXA**.

Les produits contenant la matière active **carbenzamide**, qui permet notamment de lutter contre les maladies des gazons, seront interdits d'utilisation au **31 décembre 2009**.

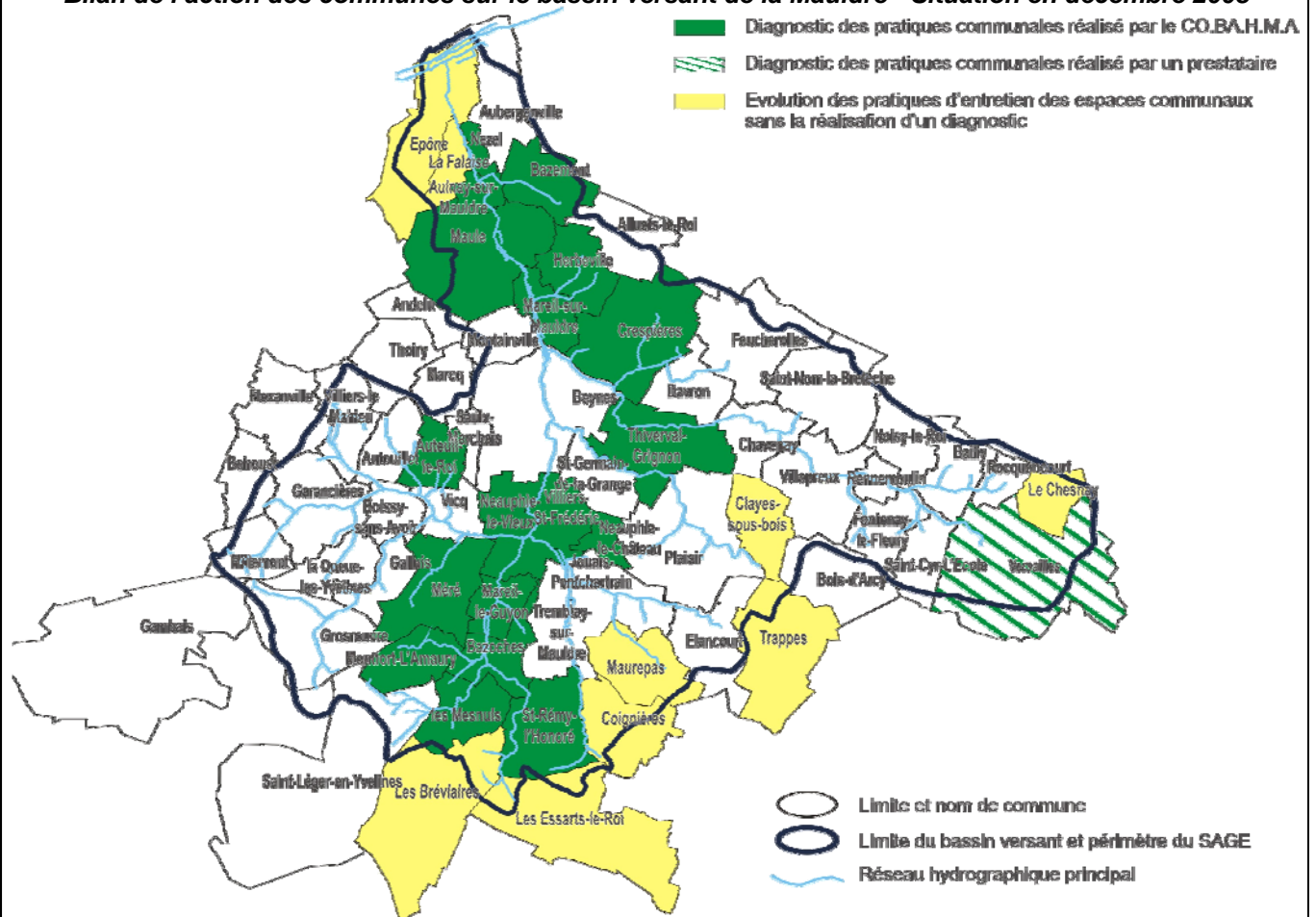
L'autorisation des matières actives **bifénox** et **oxadiazon** (lutte contre les maladies des gazons) est en cours de réexamen.

## L'ACTION DU CO.BA.H.M.A.

En 2008, le **CO.BA.H.M.A.** a concentré son action sur le **sous-bassin versant de la Guyonne** dans l'objectif de mobiliser tous les acteurs sur un territoire plus restreint. Ainsi, les services techniques du CO.BA.H.M.A. ont réalisé le diagnostic des pratiques et le plan de gestion différenciée des 7 communes concernées : Bazoches-sur-Guyonne, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux et Saint-Rémy-l'Honoré. Tous les acteurs ont été invités à se mobiliser sur ce territoire : la population, les écoles, la subdivision territoriale du Conseil général chargée de l'entretien des routes (basée à Méré) et les exploitants agricoles. Des actions devraient être lancées en 2009 dans cet objectif.

Grâce à cette action, fin 2008, les diagnostics des pratiques communales ont été réalisés pour 19 communes, **soit environ 30 % des communes du bassin versant de la Mauldre** (en vert sur la carte ci-dessous).

### Bilan de l'action des communes sur le bassin versant de la Mauldre - Situation en décembre 2008



Toutefois, des communes apportent des modifications à leurs pratiques sans pour autant réaliser de diagnostic (nécessaire à l'établissement d'un programme d'actions). **Ainsi, 42 % des communes du bassin versant de la Mauldre** (en vert et jaune sur la carte ci-dessus) sont engagées dans une démarche d'évolution de leurs pratiques.

**Néanmoins, la mobilisation des communes des sous-bassins versants du Maldroit, du Lieutel et du ru de Gally devient incontournable.**



# LES EVOLUTIONS DE PRATIQUES

## LA COMMUNE DE MAUREPAS : VERS LE ZÉRO PHYTO

Suite au plan d'actions lancé par le CO.BA.H.M.A., à partir de 2006, **la commune de Maurepas** (19 829 habitants) a modifié ses pratiques d'entretien de ses espaces sans avoir réalisé de diagnostic.

Ainsi, **les quantités annuelles de produits phytosanitaires utilisées** ont significativement diminué :

- ☺ **350 kg d'anti-germinatifs ne sont plus utilisés** pour le désherbage des massifs d'arbustes et des pieds d'arbres.
- ☺ **250 litres de désherbants sélectifs gazons ne sont plus utilisés.**
- ☺ **Les traitements sélectifs à base de glyphosate au niveau des stabilisés ont été diminués de 272 litres** (68 litres utilisés en 2008 contre 340 litres en 2006).

Depuis 2006 :

- ☺ **5 tonnes de paillis de pieds de lin ont été implantées** aux pieds des arbustes et des arbres.
- ☺ **84 000 litres d'écorces de fèves de cacao ont été installés** au niveau des massifs de fleurs.



12 agents des services du centre technique municipal sont en charge de la mise en place et de l'entretien des différents massifs répartis sur la commune ainsi que de certains trottoirs. 5 entreprises d'espaces verts interviennent pour l'entretien des gazons, des stabilisés et des pieds d'arbres. En début de marché, leurs cahiers des charges ont été adaptés afin de prendre en compte les nouvelles orientations politiques de la commune en terme d'utilisation des désherbants.

**Aujourd'hui, la commune affirme sa volonté de pérenniser cette démarche en s'orientant vers le « zéro phyto ».** Pour davantage d'informations, consultez le bulletin municipal de la ville de Maurepas de décembre 2008 à l'adresse suivante : [http://www.maurepas.net/uploads/\\_maurepas/maurepas\\_actu/maurepas\\_dec\\_08.pdf](http://www.maurepas.net/uploads/_maurepas/maurepas_actu/maurepas_dec_08.pdf)

## L'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

En **avril 2007**, le **Conseil général a réalisé le diagnostic des pratiques de désherbage** de ses 5 subdivisions territoriales chargées de **l'entretien des routes départementales**. Sur le bassin versant de la Mauldre, la subdivision nord-ouest (Mantes) réalise l'entretien des routes en régie et les subdivisions est et centre (respectivement Versailles et Méré) confient cette mission à une entreprise. **2 à 3 traitements par an sont réalisés** : cette fréquence est peu élevée. Globalement, **les améliorations à apporter sont identiques à celles rencontrées dans les communes**. Elles concernent : le stockage des produits, les équipements de protection individuelle, l'étalonnage du matériel, etc.

Suite à ce diagnostic, les pratiques devraient évoluer progressivement vers une réduction des quantités utilisées, voire le « zéro phyto » sur des secteurs particuliers.

La **subdivision est**, chargée de l'entretien des routes départementales, notamment sur le **sous-bassin versant du ru de Gally**, devrait tester en **2009 des solutions alternatives** au désherbage chimique telles que les **nattes anti-végétation** aux pieds des panneaux et des glissières de sécurité ainsi que l'implantation de **prairies fleuries** au niveau des délaissés.



## ZOOM SUR LA BALAYEUSE À CONDUCTEUR MARCHANT

Il existe de petits modèles de balayeuses poussés par un conducteur marchant. Ce matériel peut être équipé de plusieurs outils dont deux types de brosses :

- Une brosse nylon pour le balayage classique des trottoirs et des caniveaux.
- Une brosse métallique pour le désherbage des trottoirs et des caniveaux. Elle se compose de fils d'acier torsadés qui permettent de désherber, au plus près de la racine des végétaux et de fils d'acier plat qui éliminent l'accumulation de matières organiques.

Avant le passage de la balayeuse



Après le passage de la balayeuse



Quelques données techniques :

Consommation de carburant : environ 1 litre à l'heure

Capacité du réservoir moteur : 5 à 6 litres suivant le modèle

Machine (porte-outil équipé de brosse) : 11 500 € HT

Brosse : 150 € HT

## À VENIR EN 2009

**La matinée technique se déroulera le jeudi 12 février 2009.**

Cette matinée d'informations et d'échanges destinée aux agents des services techniques des communes sera également ouverte aux élus.

**Des acteurs du bassin versant de la Mauldre, intervenant sur des communes de tailles diverses, viendront témoigner de leurs expériences.**

Une démonstration du matériel présenté ci-dessus devrait venir clôturer cette matinée.

En espérant vous voir nombreux !